

physionomie. On n'y voyait pas seulement un crime, un criminel et l'horreur qu'il pouvait inspirer, on reconnaissait dans ce criminel un être humain comme les autres, mu et agité par des passions humaines. Chaque affaire devenait alors un roman, un drame en action dont le grand avocat était le metteur en scène."

Les succès de Parkin ont été grands et nombreux ; jamais pourtant ils n'ont eu aucune influence sur sa bonne nature. Ceux qui l'ont connu doivent se rappeler sa verve, sa bonhomie, son esprit athérice, sa modestie qui le rendait si naturel et si aimable. Comment pourrais-je mieux vous peindre Parkin qu'en vous citant l'appréciation même de ses confrères après sa mort ? Voici la résolution adoptée par le Barreau et qui avait été proposée par M. Hearn, secondée par feu le juge Holt :

" Par la mort de leur confrère John Buckworth Parkin, C. R., les membres de ce Barreau ont à déplorer la perte d'un homme à l'esprit éminemment cultivé, toujours courtois, et qui est arrivé au sommet de la profession après avoir honorablement conquis ce poste par ses vastes connaissances, l'indépendance de son caractère et par la manière brillante avec laquelle il a toujours rempli ses devoirs comme avocat."

Ce beau témoignage est aussi flatteur qu'il est bien mérité.

J'ai essayé de retracer la vie de ce grand avocat, de cet habile criminaliste ; je suis resté bien en deçà de ma tâche. Heureusement pour moi, Son Honneur le lieutenant-gouverneur (1) qui fut pendant longtemps le prince des orateurs du Barreau, a bien voulu honorer de sa présence cette soirée et donner à mes faibles paroles plus d'autorité. Il a connu mieux que moi ce vigoureux athlète qui a combattu dans cette même arène, où il a lui-même remporté tant de lauriers,

(1) Sir Adolphe Chapleau.